



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de LES CLERIMOIS

4.2.13 Document graphique

Ensemble de la commune au 1/6 000ème

Plan n°4.2.13

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules CUIER - 10000
VERDUN
Tél : 03 84 75 48 47 - Fax : 03 84 75 31 69
initiative@orange.fr

0 70 140 210 280 350 m

* Origine cadastre (C) - DOFIP - Droits de FEM révisés - 2017
Plan cadastre actualisé en Octobre 2019

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
- Limite de zones et de secteur
- Zone urbaine ou à urbaniser, voir plans au 2000

ZONES AGRICOLES

- A** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Acor** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Nf** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- Éléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers de production (V1)
- Vergers au sein du village (V2)
- Bois, haies, bosquets
- Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Axe de ruissellement
- Zone inondable (Etude IPSEAU)**
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Commune	Identifiant	Notes de l'opération	Intensité	Superficie (en m²)
Les Clérimois	01-1	Plan local d'urbanisme	Commune de Clérimois	146
Les Clérimois	01-2	Plan local d'urbanisme	Commune de Clérimois	102

